

347

P

NP

DM8

Projet de ligne à 735 kV entre les postes  
Micoua et du Saguenay

6211-09-072

## **L'accessibilité énergétique sur la Côte-Nord, une condition essentielle au développement**

**Audience publique du BAPE**

**Mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques du BAPE  
concernant le projet Micoua-Saguenay**

Présenté par Innovation et développement Manicouagan

Au nom des organismes de développement économique et des MRC de la Côte-Nord

# Sommaire

<b>Qui sommes-nous ?</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>Notre contexte régional et le défi de la disponibilité énergétique</b> .....	<b>5</b>
<b>L'hydroélectricité, pilier du développement de l'industrie 1.0 à 4.0 sur la Côte-Nord</b> .....	<b>8</b>
Perspectives de développement industriel sur la Côte-Nord .....	8
Prévisions de l'offre et de la demande : Est-ce que la Côte-Nord a une marge de manœuvre? .....	11
Région de production ou le cordonnier mal chaussé.....	12
<b>Renouveler le partenariat entre Hydro-Québec et la Côte-Nord</b> .....	<b>13</b>
<b>La maximisation des retombées économiques : un ingrédient essentiel au succès du projet</b> ..	<b>14</b>
Mise en contexte .....	14
Description des pratiques d'affaires en région ressource.....	15
Appels de soumissions ouverts à admissibilité restreinte à la région d'accueil d'un projet :	15
La clause de sous-traitance régionale .....	15
Contrat en gré à gré.....	15
Autres mesures.....	15
Le comité des retombées économiques .....	16
Toujours pas d'orientations claires pour maximiser les retombées du projet .....	17
<b>Rappel des demandes formulées à l'endroit d'Hydro-Québec par la région</b> .....	<b>19</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>21</b>
Annexe 1. Lettre envoyée à Monsieur Réal Laporte, Président d'Hydro-Québec Équipements et Services partagés sur la maximisation des retombées économiques.....	22
Annexe 2. Résolution d'appui par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord pour le dépôt d'un mémoire dans le cadre des audiences publiques du BAPE .....	25

## Qui sommes-nous ?

Ce mémoire est déposé par Innovation et développement Manicouagan au nom de l'ensemble des organismes de développement économique et des MRC de la Côte-Nord. Les signataires de ce mémoire sont :

- La MRC de la Haute-Côte-Nord
- La MRC de Manicouagan
- La MRC des Sept-Rivières
- La MRC de la Minganie
- La MRC de la Côte-Nord-du-Golfe
- La MRC Caniapiscau
- Innovation et développement Manicouagan
- Développement économique Port-Cartier
- Développement économique Sept-Îles

Ces organismes sont des partenaires majeurs tant pour les grands projets que pour ceux émanant des petites et moyennes entreprises. À ce titre, nous sommes sollicités par des entreprises ayant des projets d'implantation sur notre territoire et avons développé une expertise dans la maximisation des retombées économiques, autant pour des projets de nature privée que de nature publique comme ceux d'Hydro-Québec.

Le dernier projet d'envergure dans lequel l'ensemble des organismes a collaboré est le chantier du complexe hydroélectrique La Romaine. Nous avons pu travailler à améliorer les meilleures pratiques en maximisation des contrats, notamment sur le plan de l'embauche de main-d'œuvre régionale, de l'utilisation de notre capacité régionale et du recours à la sous-traitance régionale.

## Introduction

Alors que la région de la Côte-Nord fait face à des enjeux démographiques importants, faute d'avoir les mêmes outils de développement que les autres régions du Québec, à savoir un lien routier complété et l'accès au réseau continental de gaz naturel, voilà qu'on souhaite investir dans une nouvelle ligne de transport pour faciliter davantage l'exportation de la principale ressource nord-côtière, l'hydroélectricité, vers les autres régions du Québec et de l'est du continent.

La Côte-Nord jouit très certainement d'avantages extraordinaires que plusieurs autres régions du Québec et du monde aimeraient posséder : hydroélectricité en abondance, ressources naturelles variées en grande quantité, accès direct à une des voies maritimes les plus importantes qui donne accès aux marchés mondiaux.

Comment se fait-il alors qu'elle se bat encore pour sa survie et voit la construction de cette nouvelle ligne comme une menace? Parce que vraisemblablement, tout cela pourrait n'ajouter qu'un autre chapitre au dépouillement de notre belle région.

S'il est possible d'être aussi stratégique pour développer le sud de la province, comment se fait-il qu'aucune stratégie à ce jour ne vise à doter la Côte-Nord des mêmes outils de développement que les autres régions du Québec? Est-ce que cette ligne donnant accès à notre énergie permettra à nos régions voisines de s'industrialiser davantage pendant que de notre côté, nous tenterons toujours en vain d'avoir accès à notre propre énergie afin, entre autres, de développer la nouvelle industrie numérique?

La Côte-Nord, cette région de production qui compose depuis toujours avec l'iniquité la plus flagrante par rapport aux autres régions du Québec : notre hydroélectricité vendue au même prix pour tous, alors qu'on nous prive du réseau national de gaz naturel ou qu'on nous propose de le payer beaucoup plus cher qu'ailleurs. Comment expliquer que la Côte-Nord n'ait jamais pu jouir des mêmes avantages financiers octroyés à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui se dit être la Vallée de l'aluminium, alors que nous avons chez nous la plus grande aluminerie en Amérique du Nord?

Ce mémoire est un cri du cœur. En effet, il nous est impossible d'apprécier le projet de ligne Micoua-Saguenay sans le considérer dans son contexte global, soit le délaissement continu de notre région par les politiques, alors la Côte-Nord constitue encore à ce jour l'un des piliers de l'économie du Québec. Bref, par ce mémoire, nous souhaitons susciter l'intérêt du BAPE pour les enjeux du projet qui touchent à nos communautés et à notre développement. Nous souhaitons que le BAPE se penche sur l'ensemble des éléments qui gravitent autour de la planification du déploiement du réseau électrique par Hydro-Québec et non simplement sur la construction de cette ligne et de ses impacts immédiats.

Est-ce que plus d'énergie disponible loin des sources de production respecte les ambitions d'une politique de développement durable digne de ce nom? Est-ce qu'Hydro-Québec, en tant que société d'État qui a participé au développement du Québec et de ses régions poursuit encore cet objectif? Nous en sommes de moins en moins convaincus.

## **Notre contexte régional et le défi de la disponibilité énergétique**

La région de la Côte-Nord s'est en partie bâtie grâce à l'exploitation de ses ressources hydrauliques que sont les rivières Betsiamites, Manicouagan, Outardes, Toulnostouc, Sainte-Marguerite et Romaine. Au caractère industriel profondément assumé, la Côte-Nord produit fièrement près de 2 % du produit intérieur brut du Québec (PIB) avec une population qui oscille autour de 95 000 habitants, soit seulement 1 % de la population totale québécoise.

Depuis toujours, la Côte-Nord a démontré un appui inconditionnel à Hydro Québec pour tous ses projets de construction sur son territoire, et ce, malgré le fait qu'aucune compensation n'ait été proposée à nos communautés à une certaine époque, non si lointaine. Depuis la fin des années 90, nous avons à nouveau appuyé Hydro-Québec pour les projets des centrales hydroélectriques Sainte-Marguerite 3, Toulnostouc et Romaine. Nous avons également appuyé publiquement Hydro-Québec lors des audiences du BAPE pour le poste Outardes.

Il ne fait aucun doute à l'effet qu'Hydro-Québec ait été un partenaire de premier plan pour le développement de la Côte-Nord, contribuant à créer des emplois de qualité et à consolider les secteurs industriel et manufacturier, venus s'établir chez nous en raison des ressources naturelles et des possibilités d'exporter leurs produits à travers le monde. Ces grands consommateurs d'électricité ont profité et profitent encore de la proximité d'un réseau de transport d'énergie dense et fiable, contrairement à d'autres régions où ce type de réseau n'est pas développé.

Mais voilà que depuis 2007, la Côte-Nord traverse l'une des pires conjonctures économiques de son histoire : fermetures d'usines dans le secteur forestier et des mines et optimisation de la production dans les alumineries. La Côte-Nord a donc perdu près de 5 000 emplois en moins de 10 ans. Son bilan migratoire est aujourd'hui négatif et les pronostics sont alarmants.

Malheureusement, Hydro-Québec a elle-même procédé à plusieurs transferts de postes vers les grands centres, dépossédant notre région d'emplois bien rémunérés qui participaient à la vitalité de nos communautés. Dans les dernières années, Hydro-Québec a également révisé entièrement sa façon de s'approvisionner en région, assénant un coup de massue à de nombreuses entreprises locales qui l'ont pourtant fidèlement servie durant des décennies, lui permettant de devenir la grande société d'État qu'elle est aujourd'hui.

Finalement, Hydro-Québec a récemment entrepris de restreindre le nombre de ses fournisseurs de services dans le but, selon elle, d'uniformiser les standards et de simplifier ses processus. Cette démarche donne lieu à ce qu'on appelle les « marchés qualifiés », caractérisés par des critères de qualification qui favorisent naturellement les grandes entreprises et leurs filiales et qui écartent nos entreprises locales. Ces entreprises ont pourtant grandi aux côtés d'Hydro-Québec dans les grands et moins grands projets qu'elle a réalisés dans son histoire.

La Côte-Nord s'est donc retrouvée affaiblie à l'issue de cette période et il va de soi que la consommation d'électricité de nos industriels a diminué. Cependant, la Côte-Nord demeure à ce jour un vaste territoire de ressources à exploiter, équipée d'infrastructures stratégiques pour le commerce international et d'un réseau d'électricité haute tension en mesure d'attirer de nouveaux projets d'investissement ou de relancer des projets d'expansion, car ces derniers ont peut-être été retardés, mais pas écartés.

Pour favoriser et soutenir le développement économique, les villes de la Côte-Nord ont mis en place des organismes de développement économique dont le mandat est d'attirer l'investissement, maximiser les retombées économiques et renforcer le tissu local des PME.

Pour attirer de nouveaux projets, **nous avons tablé sur la très grande disponibilité d'énergie hydroélectrique et les facilités de raccordement au réseau.** Cette caractéristique concurrentielle s'est confirmée dans le cas du projet d'usine de silicium métal de l'entreprise Les Métaux Canadiens, à Baie-Comeau, alors que l'entreprise exploite un gisement de silice à Matane, mais où il lui était impossible de construire son usine sans des investissements titanesques pour son raccordement au réseau. Cet atout s'est encore démarqué dans le cas de l'industrie des centres de données et de la cryptographie appliquée à la chaîne de blocs (blockchain), alors que les promoteurs cherchent de grandes quantités d'énergie au moindre coût de raccordement possible. À preuve, un centre de données de l'entreprise GPU.one est présentement en construction à Baie-Comeau et consommera 15 MW dès sa mise en service. L'entreprise souhaite développer des phases subséquentes à son projet et aura besoin de nouveaux mégawatts.

Concernant les centres de minage appliqués à la technologie du blockchain, même si le gouvernement et Hydro-Québec semblent vouloir éteindre les ambitions de cette industrie, force est de constater que cette technologie va se consolider et devenir un incontournable. Les centres de minage souhaiteront donc se localiser près des corridors de haute tension. La région de la Côte-Nord se distinguera naturellement des autres régions, **pour autant que l'énergie soit disponible.**

Or, cette question de la disponibilité énergétique nous préoccupe particulièrement dans le contexte du projet Micoua-Saguenay. Hydro-Québec n'a pas su, jusqu'à présent, nous assurer que le projet ne privera pas la Côte-Nord de ses atouts stratégiques ni de son électricité.

Nos industriels actuels et futurs ont des projets qui ne peuvent être compromis par l'accaparement de notre énergie au profit du reste du Québec ou de l'Est américain.

Nous comprenons l'impact des fermetures des centrales thermiques La Citière et Tracy ainsi que celle nucléaire de Gentilly-2, représentant une diminution de pouvoir de 1 497 MW. Même si les centrales produisaient habituellement pour répondre aux périodes de pointe hivernale, il n'en demeure pas moins que la disparition de ces mégawatts a eu un effet sur le niveau de disponibilité d'énergie au centre et au sud du Québec.

Nous saisissons mal cependant les facteurs qui expliquent la nécessité d'acheminer davantage d'électricité dans le sud de la province puisqu'au cours des dernières années, plusieurs centres industriels ont aussi connu de leur lot de fermetures d'usines, comme les fermetures des usines de pâtes et papiers de Trois-Rivières, Donnacona et Beaupré, le démantèlement de séries de cuves de production d'aluminium primaire à Shawinigan et à Beauharnois.

Ces fermetures de complexes industriels ont libéré plusieurs centaines de mégawatts d'énergie au sud de la province. Il serait intéressant de savoir où cette énergie a été redirigée.

***Quelles sont les prévisions de la demande dans le sud du Québec?***

***Quelles sont les intentions d'Hydro-Québec concernant l'usage de l'énergie transitée par le corridor Manic-Québec? A-t-elle l'intention de favoriser le développement économique du Québec ou plutôt de maximiser ses profits par l'exportation aux États-Unis?***

***Hydro-Québec a-t-elle étudié sa capacité de répondre aux besoins futurs des industriels actuels de la Côte-Nord, tout en prévoyant la marge de manœuvre nécessaire pour accueillir de nouveaux projets dans notre région?***

***A-t-elle intégré ces besoins futurs dans sa planification du réseau et dans un échéancier réaliste de livraison?***

***Dans quelles conditions Hydro-Québec envisagerait-elle l'aménagement de nouvelles capacités de production? Ces paramètres ont-ils été établis dans un échéancier qui tienne compte des projets annoncés en Côte-Nord et ailleurs au Québec?***

Toutes ces questions sont sans réponse, du moins, sans réponse satisfaisante et rassurante pour nos communautés et nos industriels.

Bien que nous comprenions et acquiesçons par rapport à la nécessité de renforcer la sécurité du réseau de transport communément appelé le « corridor Manic-Québec » et que nous soyons pleinement conscients que ce corridor doit être renforcé pour accueillir d'éventuelles nouvelles capacités de production, **nous demeurons inquiets pour la disponibilité et l'accès énergétique de notre région**, pour son avenir économique et plus largement, pour la sécurité énergétique du Québec en général.

**Ces pourquoi nous souhaitons mieux connaître les conséquences du projet sur le réseau existant de la Côte-Nord et sur la disponibilité énergétique de celle-ci dans le but d'accueillir de la nouvelle demande.**

## **L'hydroélectricité, pilier du développement de l'industrie 1.0 à 4.0 sur la Côte-Nord**

Si au fil du temps, diverses industries ont choisi de s'installer dans la région, telles les alumineries de Baie-Comeau et de Sept-Îles ou les compagnies forestières et minières, c'est en grande partie afin de pouvoir disposer des avantages concurrentiels liés à des points de production électrique à proximité de leurs installations. En 2019, ce souci de proximité avec les centres de production d'énergie existe toujours. Pour les grands consommateurs, c'est une question de fiabilité et de sécurité d'approvisionnement.

### **Perspectives de développement industriel sur la Côte-Nord**

Dans le cadre de sa demande à la Régie de l'énergie, Hydro-Québec justifie son projet, par la diminution de la demande sur la Côte-Nord à l'horizon 2030-2031. Or, nous constatons que cette demande demeure relativement stable, sans y ajouter l'augmentation probable de la demande liée aux projets futurs annoncés ou en développement.

**Tableau 1. Prévion de la demande d'électricité sur la Côte-Nord présentée par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie<sup>1</sup>.**

**Prévion de la demande d'électricité sur la Côte-Nord émise en 2018**

Hiver	Postes satellites (MW)	Demande Haute Tension (MW)	Total (MW)
2018-2019	508,0	1 868,6	2 376,6
2019-2020	516,5	1 906,2	2 422,7
<b>2020-2021</b>	<b>531,7</b>	<b>1 920,1</b>	<b>2 451,8</b>
2021-2022	532,2	1 917,1	2 449,3
2022-2023	537,9	1 929,1	2 467,0
2023-2024	540,4	1 923,1	2 463,5
2024-2025	540,9	1 917,0	2 457,9
2025-2026	541,3	1 911,0	2 452,3
2026-2027	541,7	1 905,0	2 446,7
2027-2028	541,9	1 899,0	2 440,9
2028-2029	542,2	1 899,0*	2 441,2
2029-2030	542,4	1 899,0*	2 441,4
<b>2030-2031</b>	<b>542,5</b>	<b>1 899,0*</b>	<b>2 441,5</b>

L'analyse que fait la région de la prévion de la demande est fort différente et découle des projets anticipés chez nos industriels actuels et des projets annoncés et en développement dans le secteur minier, métallurgique et manufacturier.

Le tableau 2 présente les besoins énergétiques de ces projets à l'intérieur de différentes catégories, dans un échéancier de réalisation se situant dans un horizon de 5 à 10 ans.

**Tableau 2. Estimation de la prévion de la demande pour les projets industriels**

Catégories de projet	Prévion de demande
Expansion des alumineries	500 MW
Centres de données et <i>blockchain</i>	1 000 MW
Usines de bouletage	150 MW
Usines de transformation métallurgique	400 MW
Projets miniers	250 MW
<b>Total</b>	<b>2 300 MW</b>

<sup>1</sup> HYDRO-QUÉBEC, « Réponses du Transporteur à la demande de renseignements numéro 1 de l'Association des hôteliers du Québec et de l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ) », page 8 [en ligne], [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/464/DocPrj/R-4052-2018-B-0053-DDR-RepDDR-2018\\_11\\_30.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/464/DocPrj/R-4052-2018-B-0053-DDR-RepDDR-2018_11_30.pdf)

Les hypothèses utilisées afin de réaliser cette estimation se basent sur les tendances dans nos différentes industries, à savoir :

- **Aluminium** : Selon une étude réalisée par Fitch Solutions dernièrement<sup>2</sup>, la tendance de la consommation de l'aluminium est à la hausse et bien que la production chinoise compte pour près de la moitié, l'utilisation de procédés avec des énergies vertes sera de plus en plus exigée par les utilisateurs, ce qui favorise les alumineries québécoises. Afin de conserver leur avantage concurrentiel, nos alumineries se moderniseront et augmenteront leur production, ce qui se traduira par une hausse de leur production et donc, une demande additionnelle en énergie. Il est donc réaliste de conclure que des projets d'expansion et de modernisation sont toujours à l'ordre du jour de nos deux alumineries nord-côtières.
- **Centres de données et technologie *blockchain*** : Malgré le moratoire imposé par Hydro-Québec pour cette industrie, les demandes d'implantation dans la région de centres de minage et de centres de données conventionnels sont toujours actives. Dans nos différentes villes, ces projets totalisent une demande de plus de 1 000 MW.
- **Usines de bouletage** : La Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire à Sept-Îles souhaite relancer l'usine de bouletage dont la consommation électrique serait d'environ 70 MW, alors qu'ArcelorMittal à Port-Cartier, envisage également de construire une nouvelle usine qui consommerait environ 80 MW.
- **Expansion de l'industrie minière** : L'expansion des activités de nos compagnies minières et la venue de nouvelles installations auront également un impact sur la croissance de la consommation en électricité qui devra être considérée dans l'analyse de la consommation électrique sur le territoire.
- **Usines de transformation** : On recense plusieurs projets de transformation des ressources sur le territoire, dont trois projets d'usines annoncés, soit celui de *Mason Graphite*, *Les Métaux Canadiens* et *Baie-Comeau Mineral Partnership*, qui totalisent à eux seuls des besoins de près de 300 MW.

---

<sup>2</sup>[www.mining.com/global-aluminium-market-remain-undersupplied-coming-years-report/?utm\\_source=digest-en-mining-190210&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=digest](https://www.mining.com/global-aluminium-market-remain-undersupplied-coming-years-report/?utm_source=digest-en-mining-190210&utm_medium=email&utm_campaign=digest)

## **Prévisions de l'offre et de la demande : Est-ce que la Côte-Nord a une marge de manœuvre?**

Comme présenté dans les différentes sections de l'étude d'impact sur l'environnement réalisée par Hydro-Québec, ainsi que lors de la séance d'information du BAPE tenue à Baie-Comeau le 24 janvier dernier, on mentionne que les prévisions de l'offre et de la demande ont été révisées par le Distributeur et qu'on justifie le projet, entre autres, par la baisse de la consommation observée sur la Côte-Nord. **Or, force est de constater qu'il y a peu de détails sur l'exercice de prévision réalisée et encore moins sur les hypothèses et scénarios envisagés par Hydro-Québec pour répondre à une hausse éventuelle de la demande. Cela nous préoccupe beaucoup et nous souhaitons qu'Hydro-Québec nous confirme qu'elle est en mesure de fournir en énergie les projets à venir sur notre territoire dans un délai raisonnable.**

Nous sommes en effet inquiets par la marge de manœuvre qui sera disponible pour le développement des projets en cours et ceux à venir sur notre territoire. Nous avons d'ailleurs soulevé cette préoccupation à plusieurs reprises lors des rencontres intervenues entre Hydro-Québec et le milieu économique et les élus, ainsi qu'à l'étape des séances d'information du BAPE, à savoir la perception de la perte d'un avantage concurrentiel et l'importance d'avoir un approvisionnement suffisant en énergie pour le développement de futurs projets industriels<sup>3</sup>.

**Considérant que les projets d'exportation en développement par Hydro-Québec, il est légitime de nous questionner sur l'usage qui sera fait à l'avenir de l'énergie produite au Québec. Pouvons-nous nous assurer d'être desservis avant les clients américains?**

Pour l'heure, la région n'a eu comme réponse que de vagues indications, parfois contradictoires, selon lesquelles Hydro-Québec aurait l'offre disponible pour des projets énergivores sans nécessairement donner d'arguments ni fournir d'explications sur de possibles goulots d'étranglement dans le réseau actuel. Lors de la séance publique d'information tenue par le BAPE le 24 janvier dernier à Baie-Comeau<sup>4</sup>, les représentants d'Hydro-Québec ont même indiqué que la desserte des projets futurs sur la Côte-Nord pourrait nécessiter la mise en opération de nouvelles centrales et points de production.

Bien que nous soyons favorables à ce que la région de la Côte-Nord puisse produire encore davantage d'énergie pour le Québec et les autres clients de la société d'État, nous sommes inquiets à l'idée de devoir attendre l'arrivée de nouveaux points de production pour activer nos projets.

---

<sup>3</sup> Se référer aux tableaux 7-5 et 7-6 de l'étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 Mai 2018  
<http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-11-120/3211-11-120-3.pdf>

<sup>4</sup> Se référer à la période 2 : 22 de la séance d'information du 24 janvier 2019 :  
<https://www.youtube.com/watch?v=fVciu6SIZFI>

Mentionnons que les projets annoncés et en développement pourraient se réaliser dans un horizon de 5 à 10 ans et que l'ajout de nouvelles capacités de production pourrait retarder ces projets, voire, disqualifier la région au profit de d'autres qui auront un accès direct à de l'énergie par les nouveaux corridors de transport ajoutés au réseau.

En sachant que le cycle de lancement des barrages électriques, en y incluant les études de pré faisabilité, les études environnementales et la période de construction, ces affirmations de la part d'Hydro-Québec engendre une grande inquiétude dans notre région et auprès des industriels concernés.

### **Région de production ou le cordonnier mal chaussé**

Un problème majeur nous frappe lorsque nous accueillons des investisseurs sur notre territoire; alors que nous promouvons notre grande disponibilité énergétique, **nous constatons que l'énergie n'est pas accessible**. En effet, bien que la région soit sillonnée d'est en ouest et du nord au sud par les plus importants corridors de transport d'électricité du pays, le réseau de transport intermédiaire, soit celui nécessaire pour raccorder les usines sur le réseau, n'est que très peu développé.

Ce problème est significatif, puisque les coûts de construction d'une ligne de 161 kV sont très importants. Dans les régions mieux desservies par le réseau intermédiaire, une même ligne peut approvisionner plusieurs entreprises, ce qui n'est pas le cas sur la Côte-Nord, alors que les promoteurs doivent prévoir des coûts astronomiques pour construire leur accès individuel au réseau. Inutile de dire que nous considérons comme notre avantage concurrentiel n'en est pas vraiment un dans ces circonstances.

N'est-ce pas un non-sens que de produire pour le Québec sans avoir accès au réseau en raison de la faible densité des industriels sur la Côte-Nord? Cette caractéristique de la Côte-Nord est une contrainte bien connue à son développement, mais il nous semble qu'elle devrait justifier des mesures spécifiques pour amoindrir ses impacts sur les projets de développement en cours.

**L'une des premières choses à faire selon nous serait que le milieu et Hydro-Québec partagent leurs informations afin de procéder à une réelle planification du déploiement du réseau intermédiaire de transport sur le territoire, là où les projets justifient cette démarche.** Actuellement, cela n'est pas fait. La procédure d'Hydro-Québec est plutôt de réaliser des études exploratoires de raccordement pour chacun de ses prospects pris individuellement et sous le sceau de la confidentialité.

Nous connaissons suffisamment les promoteurs qui ciblent des projets sur la Côte-Nord pour affirmer que cette nouvelle façon de faire leur faciliterait grandement les choses et serait accueillie très positivement.

Pour ces raisons, nous demandons à Hydro-Québec de :

- **Nous indiquer comment elle entend approvisionner les projets annoncés sur la Côte-Nord.**
- **Présenter une planification adéquate de ses sources de production et de son réseau de transport et de distribution 161 kV sur le territoire, en lien avec les projets annoncés et en développement.**

## **Renouveler le partenariat entre Hydro-Québec et la Côte-Nord**

En 2016, dans le cadre de la Stratégie maritime, le gouvernement du Québec a désigné seize zones industrialo-portuaires (zones IP). Les zones IP ont pour but d'attirer de l'investissement dans le secteur primaire et manufacturier afin de stimuler le développement économique du Québec. Sur les seize zones IP désignées, trois d'entre elles se trouvent en Côte-Nord, soit à Baie-Comeau, Port-Cartier et Sept-Îles. Mais qui plus est, deux autres pôles industriels exercent leurs activités à l'ouest et à l'est de la Côte-Nord, soit Forestville et Havre-St-Pierre.

Mettant l'emphase sur l'aménagement de terrains industriels prêts à construire, communément appelés « shovel ready », ainsi que sur les infrastructures et équipements multi-usagers, les zones IP sont un nouveau modèle de développement économique régional dans lesquels les milieux d'accueil jouent un rôle proactif. L'État en fait de même, en mettant à disposition des territoires des mesures budgétaires qui facilitent la mise en place des infrastructures multi-usagers.

Baie-Comeau a récemment profité de ces mesures dans le cadre des démarches entourant l'implantation de l'usine de silicium métal de l'entreprise Les Métaux Canadiens. La compagnie devait initialement construire à ses frais une ligne de 161 kV alors que ses besoins énergétiques étaient limités à 165 MW, ce qui correspond environ au tiers de la capacité de ce type de ligne. Les coûts de construction étaient alors évalués à 20 M\$ pour l'entreprise.

Grâce aux démarches du milieu auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), de la Société du Plan Nord et avec la collaboration d'Hydro-Québec, la zone IP de Baie-Comeau bénéficie actuellement d'un avant-projet de ligne multi-usager visant à alimenter le parc industriel Jean-Noël-Tessier. Les Métaux Canadiens, le MEI, le Plan Nord et Hydro-Québec investissent dans cet important projet qui permettra, à terme, d'attirer de nouvelles entreprises électro-intensives à Baie-Comeau. **Voilà un exemple précis de ce qui vient d'être proposé ci-dessus, à savoir, une concertation entre le milieu et Hydro-Québec pour optimiser la planification du réseau de raccordement et permettre les raccordements au meilleur coût possible.**

**Nous sollicitons la collaboration d'Hydro-Québec pour identifier les besoins en matière d'infrastructures énergétiques et de planifier la réalisation de projets multi-usagers dans sur la Côte-Nord, en collaboration avec le secteur privé et les ministères et organismes concernés.**

Nous rappelons que nous formulons cette demande, car le réseau de transport intermédiaire fait défaut et que les possibilités de raccordement sur les lignes existantes sont peu nombreuses, surtout pour les projets industriels.

Mentionnons aussi que nous faisons face à une concurrence féroce dans l'attraction d'investissements directs étrangers et que l'absence d'options pour le raccordement local réduit considérablement notre capacité de répondre aux besoins des industriels évaluant le Québec, et plus précisément la Côte-Nord, pour localiser leurs projets.

## **La maximisation des retombées économiques : un ingrédient essentiel au succès du projet**

### **Mise en contexte**

Hydro-Québec, depuis près de 30 ans et en collaboration avec les régions, a mis en place et bonifié des pratiques d'affaires favorisant les retombées économiques des régions ressources dans ses grands projets de construction de centrales de plus de 100 M\$ et dans les projets de lignes de transport associées (SM3, Toulousteuc, Péribonka, Rapide-des-Cœurs et Chute Allard, Gentilly, Romaine).

Jusqu'à récemment, les pratiques d'affaires en région ressource ne s'appliquent qu'aux projets de transport lorsqu'ils sont associés à de nouveaux aménagements de centrales. Cependant, dans le cadre du projet de ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île, Hydro-Québec a permis une dérogation favorisant les retombées dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Mauricie. Mentionnons que les résultats en retombées régionales de tous les projets de ligne de 735 kV sont significatifs.

**À l'instar de la précédente dérogation consentie par Hydro-Québec et considérant l'ampleur du projet Micoua-Saguenay, nous demandons à Hydro-Québec qu'elle exprime le même engagement à maximiser les retombées économiques du projet sur la Côte-Nord par des pratiques d'affaires éprouvées et élaborées en collaboration avec la région.**

## **Description des pratiques d'affaires en région ressource**

Tel qu'elles figurent sur le site web d'Hydro-Québec, les pratiques d'affaires en région ressource constituent un levier important pour favoriser les retombées économiques chez les fournisseurs de biens et services établis dans la région d'accueil d'un projet majeur de plus de 100 M\$ en production, en réfection et en transport. Les voici :

### **Appels de soumissions ouverts à admissibilité restreinte à la région d'accueil d'un projet :**

- Le contrat doit être d'une envergure de moins de 1 M\$ - plusieurs dérogations ont été accordées pour des lots inférieurs à 5M\$.
- Concurrence du marché dans la région doit être jugée suffisante.

### **La clause de sous-traitance régionale**

- Incluse dans les appels de soumissions publiés à l'extérieur de la région (plus de 5 M\$).
- Concerne les contrats de travaux majeurs ou fabrication de fournitures spécialisées avec potentiel d'activités naturellement réalisables en sous-traitance par des fournisseurs de biens et services en région.
- C'est à l'entrepreneur de déterminer quelles seront les activités qu'il donnera en sous-traitance à la région et de prendre entente avec les fournisseurs locaux.

### ***À titre d'exemple, mais sans en limiter l'étendue, de multiples fournisseurs bénéficient de cette pratique d'affaires :***

Équipement lourd, entretien mécanique, location de roulottes de chantier, achats locaux divers (matériaux granulaires, béton, bois pour coffrage), location et entretien de matériel roulant, location de petits équipements de chantier (compacteurs, compresseurs, génératrices, équipement chauffant, etc.), entretien et réparation des chemins, camionneurs et équipement de transport lourd et de transport de matériel, ravitaillement d'essence, location d'espaces de bureau, entretien ménager, divers biens en soutien à la construction et aux tâches administratives.

### **Contrat en gré à gré**

- Contrats négociés avec les Premières Nations impactées par le projet.

### **Autres mesures**

En plus des pratiques d'affaires, le milieu d'accueil et la société d'État ont mis en place d'autres mesures favorisant les retombées économiques régionales :

- Bonification de la clause de sous-traitance à trois scénarios (A-B-C).
- Travaux désignés à la région dans les appels d'offres publiés hors région.
- Clause visant le recours aux camionneurs artisans.

- Clause favorisant l'embauche des apprentis et de la main-d'œuvre autochtone.
- Clause favorisant l'embauche régionale (cible d'augmentation de 20 %).

### **Le comité des retombées économiques**

Le comité des retombées économiques régionales est formé de représentants de chacune des MRC de la région, d'un représentant des communautés autochtones du territoire où se déroule le projet, ainsi que de représentants d'Hydro-Québec. Le mandat du comité est de :

- Analyser des travaux à venir pour maximiser les retombées en tenant compte de la capacité régionale (concurrence suffisante, niveau de spécialisation, état du marché, etc.).
- Veille et informations auprès des gens d'affaires.
- Activités de maillage.

Au cours des dernières années, dans le cadre du chantier de La Romaine, quelques modifications ont été apportées aux modalités de fonctionnement du comité. Ainsi, des rencontres restreintes plus fréquentes en sous-comité ont été organisées dans le but de travailler plus étroitement avec Hydro-Québec et d'identifier les meilleures façons de maximiser les retombées. Des rencontres élargies avec l'ensemble des membres du comité se tenaient sur une base régulière afin de permettre à toutes les parties prenantes de pouvoir faire le lien avec les entreprises locales et ainsi assurer une pleine participation de la région aux appels d'offres d'Hydro-Québec.

**Nous pensons que le comité régional de maximisation des retombées économiques a fait ses preuves et que le climat de travail et de collaboration avec Hydro-Québec témoigne de son bon fonctionnement. Compte tenu de l'envergure des travaux, nous demandons à Hydro-Québec de maintenir ce comité en place, avec les mêmes intervenants, afin d'assurer la continuité des travaux visant la maximisation des retombées économiques régionales dans le cadre de ses projets, dont le projet Micoua-Saguenay.**

## **Toujours pas d'orientations claires pour maximiser les retombées du projet**

Le milieu économique de la Côte-Nord est préoccupé face à l'absence de réponse d'Hydro-Québec concernant les pratiques d'affaires qui seront mises de l'avant dans le cadre du projet. Malgré nos demandes formulées afin d'utiliser la clause de sous-traitance régionale dans les contrats qui seront octroyés, Hydro-Québec semble plutôt vouloir privilégier un nouveau modèle d'affaires non connu à ce jour.

Également, le virage qui s'opère du côté des approvisionnements au sein de la société d'État, couplé aux obligations liées aux accords commerciaux (ouverture des marchés) nouvellement mis en vigueur, prennent de moins en moins en compte les modèles d'affaires régionaux.

Force est de constater que la libéralisation des marchés fait mal aux régions ressources et à la maximisation des retombées locales des projets d'envergure; il est désormais quasiment impossible d'imposer du contenu local dans les contrats. Toutefois, Hydro-Québec est une exception à la règle; la clause de sous-traitance demeure applicable avec ses contrats et permet de maximiser les retombées locales.

Pourquoi changer la façon de faire d'Hydro-Québec qui a fait ses preuves et qui a été développé en collaboration avec le milieu au fil des projets? Nous tenons à garder le modèle actuel et si Hydro-Québec présente au milieu des pistes innovantes, nous collaborerons. Les acquis sont importants pour le milieu.

**Nous demandons à Hydro-Québec de s'engager à inclure la clause de sous-traitance dans les contrats majeurs qui seront octroyés dans le cadre du projet.**

Les principaux travaux sont :

- Déboisement de l'emprise de ligne et des accès.
- Installation d'un campement pour 400 travailleurs et services.
- Construction de la ligne.
- Travaux d'appareillage en poste.
- Travaux civils en poste.

Tel que présenté au tableau 3, la région a déjà démontré ses capacités dans ce type de projet.

**Tableau 3. Historique des projets comparables en région – Ligne 735 kV Romaine – Arnaud et Romaine - Montagnais**

<p><b>Lots innus en gré à gré :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Déboisement de l’emprise des lignes en plusieurs lots.</li><li>• Services de cafétéria, conciergerie et travaux connexes.</li></ul>
<p><b>Lots régionaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Déboisement d’emprise en pointe de travaux (surplus des lots innus).</li><li>• Terrassement de campements et services publics enfouis.</li><li>• Démantèlement, transport et installation de bâtiments (dortoirs et services).</li><li>• Déneigement du campement.</li><li>• Installation réseau électrique à 25 kV.</li><li>• Transport des tourets.</li><li>• Fourniture de main-d’œuvre et équipement roulant pour l’aire d’entreposage.</li><li>• Déneigement aire d’entreposage.</li><li>• Démantèlement de bâtiments (fin de projet).</li><li>• Démantèlement du réseau électrique du campement.</li><li>• Remise en état des lieux (campement).</li></ul>
<p><b>Lots hors région :</b></p> <p>Construction de lignes et de postes <b><i>auxquels les clauses suivantes ont été appliquées :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Clause de sous-traitance.</li><li>• Clause pour les camionneurs artisans (inclus aux lots de construction de lignes (chemin d’accès) et aux lots de nouveaux postes (terrassement).</li><li>• Clauses incitatives à l’embauche de la main-d’œuvre de la région (nouveaux diplômés, main-d’œuvre innue et augmentation de la main-d’œuvre régionale (+ 20 %).</li></ul>

**Selon notre connaissance de la capacité de nos entreprises et du marché régional actuel, nous sommes d’avis que des opportunités comparables à celles présentées dans le tableau 3 doivent être retenues par Hydro-Québec pour le projet Micoua-Saguenay.**

**En conclusion, considérant l’ensemble des éléments décrit précédemment et l’expérience acquise par la région et Hydro-Québec en matière de maximisation des retombées, nous demandons à la commission d’insister pour qu’Hydro-Québec intègre l’ensemble des pratiques qui favorisent la maximisation des retombées économiques régionales dans ses contrats dans le cadre du projet.**

## **Rappel des demandes formulées à l'endroit d'Hydro-Québec par la région**

Afin de rassurer la région de la Côte-Nord et lui garantir que les projets annoncés et en développement sur son territoire pourront se réaliser à l'intérieur d'un échéancier réaliste, sans l'ajout, à court terme, de nouveaux points de production, nous formulons les demandes suivantes :

- **Nous demandons à Hydro-Québec de nous indiquer comment elle entend approvisionner les projets annoncés sur la Côte-Nord.**
- **Nous demandons à Hydro-Québec de nous présenter l'état de sa planification concernant l'ajout éventuel de sources de production et le développement de son réseau de transport de 161 kV sur la Côte-Nord, en fonction des projets annoncés et en développement.**
- **Nous demandons à Hydro-Québec de collaborer avec le milieu afin d'identifier les besoins en matière d'infrastructures énergétiques et de planifier la réalisation de projets multi-usagers dans les zones IP de la Côte-Nord, en collaboration avec le secteur privé et les ministères et organismes concernés.**

Afin de garantir à la région que tous les efforts requis seront mis en œuvre pour maximiser les retombées économiques du projet, nous formulons les demandes suivantes :

- **Nous demandons à Hydro-Québec de maintenir le comité régional de maximisation des retombées économiques, avec les mêmes intervenants, afin d'assurer la continuité des travaux visant la maximisation des retombées économiques régionales dans le cadre de ses projets et du projet Micoua-Saguenay en particulier.**
- **Nous demandons à Hydro-Québec d'inclure la clause de sous-traitance dans les contrats majeurs qui seront octroyés dans le cadre du projet.**
- **Nous demandons à Hydro-Québec d'intégrer l'ensemble des pratiques d'affaires présentées au tableau 3 du présent mémoire, tel que cela a été fait pour la construction des lignes Chamouchouane-Bout-de-L'Île, Romaine-Arnaud et Romaine-Montagnais.**

## Conclusion

La Côte-Nord reconnaît la nécessité de sécuriser le corridor Manic-Québec vu l'importance stratégique de ce corridor de transport pour le Québec. Toutefois, elle demeure préoccupée et inquiète quant à la capacité immédiate d'Hydro-Québec de répondre rapidement à une augmentation de la demande sur la Côte-Nord au cours des 5 à 10 prochaines années.

De plus, nous devons constater avec désarroi que l'engagement régional qui existait auparavant chez Hydro-Québec s'est effrité. Les raisons évoquées par Hydro-Québec et même par le gouvernement du Québec pour légitimer ce détachement ne parviennent pas à justifier le fait que ce comportement porte atteinte à la mission implicite d'Hydro-Québec de contribuer au développement économique du Québec ET de ses régions, en l'occurrence, ses régions productrices.

Après avoir rationalisé ses approvisionnements auprès de quelques grands joueurs nationaux ou internationaux, après avoir transféré plusieurs postes bien rémunérés dans les régions métropolitaines, après avoir restreint l'accès de nos entreprises à plusieurs marchés, Hydro-Québec continue d'exploiter la capacité de production de la Côte-Nord pour approvisionnement le Québec en énergie.

Qu'en est-il de cette relation de toujours qui a existé entre nos communautés, nos entreprises et Hydro-Québec? Va-t-elle survivre aux changements qui s'opèrent au gré des nouveaux projets?

Nous sommes d'avis que dans le cadre du projet Micoua-Saguenay, la question de l'acceptabilité sociale doit être considérée avec beaucoup d'attention.

La Côte-Nord veut bien « fournir le Québec », mais elle a le même droit au développement que les autres régions et surtout, oui surtout, que l'est des États-Unis.

Nous tendons les bras à Hydro-Québec pour déployer une nouvelle forme partenariat avec ses régions ressources, et nous demanderons au gouvernement du Québec d'appuyer nos démarches en ce sens.

Dans ce contexte, nous demandons au BAPE de recommander au gouvernement du Québec d'agir, afin qu'Hydro-Québec s'engage à répondre aux demandes du milieu.

## **Annexes**

---

## **Annexe 1**

**Lettre envoyée à Monsieur Réal Laporte, Président  
d'Hydro-Québec Équipements et Services partagés sur la maximisation  
des retombées économiques**



Baie-Comeau, le 11 janvier 2019

Monsieur Réal Laporte, président  
Hydro-Québec Équipement et services partagés  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Projet de ligne Micoua-Saguenay – suivi des retombées économiques**

---

Monsieur,

Le 23 novembre 2018, votre équipe a présenté à notre communauté un état d'avancement du projet Micoua-Saguenay. Comme vous le savez, nous avons critiqué ce projet en raison de son impact sur ce que nous considérons comme un avantage stratégique de notre région : sa capacité de raccorder facilement les industries électro-intensives au réseau électrique en raison de la proximité du réseau de transport. De plus, nous avons remis en question les fondements évoqués par le transporteur pour justifier le projet, soit la baisse de la demande sur la Côte-Nord, puisque notre région compte plusieurs projets en cours susceptibles de rétablir la demande en électricité sur son territoire, voire, de la faire augmenter. Nous référons notamment à certains projets miniers et métallurgiques, ainsi qu'à plusieurs projets de cryptomonnaie appliqués à la chaîne de blocs.

Néanmoins, nous reconnaissons que la fiabilité du réseau de transport dans le corridor Manic-Québec constitue un enjeu majeur pour Hydro-Québec et que sans intervention pour la renforcer, il sera difficile, voire impossible, d'ajouter de nouvelles capacités de production sur le réseau. Nous comprenons que le corridor Manic-Québec doit être consolidé. Dans ce contexte, nous entendons collaborer aux prochaines étapes du projet.

Lors de la rencontre du 23 novembre dernier, votre équipe nous a précisé son plan concernant la gestion contractuelle du projet. Nous comprenons que le camp des travailleurs sera situé sur la Côte-Nord, près de Labrieville. Nous comprenons aussi que plusieurs contrats de déboisement seront donnés et que notre région doit démontrer sa capacité à les réaliser. Finalement, nous savons que le projet inclura deux contrats de construction de ligne, deux contrats d'appareillage et un contrat en travaux civils, ce dernier étant un marché qualifié.



- 2 -

Concernant les deux contrats de ligne et les deux contrats d'appareillage, qui seront significatifs, nous vous demandons d'appliquer la clause de sous-traitance régionale, afin de maximiser les retombées dans les régions de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. D'ailleurs, cette pratique d'affaires a été appliquée dans le projet de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île.

Forts de nos efforts de maximisation dans le cadre du chantier de La Romaine et de d'autres projets, il a été largement démontré que la clause de sous-traitance bénéficie à de multiples petits fournisseurs de biens et services, ce qui est d'ailleurs la raison d'être de cette pratique d'affaire. La clause de sous-traitance demeure le meilleur levier toujours en place pour permettre aux fournisseurs des régions-ressources de se positionner à l'intérieur des contrats d'envergure chez Hydro-Québec, puisque l'ouverture des marchés et la qualification des fournisseurs chez Hydro-Québec a restreint de beaucoup les possibilités de maximiser les retombées en région.

Nous croyons fermement que l'application de la clause de sous-traitance dans le cadre du projet Micoua-Saguenay peut s'organiser de façon simple et efficace, avec le soutien de nos agents de maximisation qui connaissent nos capacités régionales et qui travaillent de bonne foi avec votre équipe. Puisque le projet prévoit un nombre limité de contrats, nous ne voyons pas en quoi Hydro-Québec pourrait s'opposer à ce que la clause de sous-traitance soit appliquée dans le cadre du projet.

Comme expliqué précédemment, nous entendons collaborer de bonne foi aux prochaines étapes visant la réalisation du projet Micoua-Saguenay. En contrepartie, nous nous attendons à ce qu'Hydro-Québec mette en œuvre tous ses outils pour en maximiser les retombées économiques dans notre région, tout comme chez nos voisins du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En terminant, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations et nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

Marcel Furlong, Préfet de la MRC de Manicouagan

Micheline Anctil, Préfet de la MRC de la Haute-Côte-Nord

## **Annexe 2**

**Résolution d'appui par l'Assemblée des MRC de la  
Côte-Nord pour le dépôt d'un mémoire dans le cadre des  
audiences publiques du BAPE**

# ASSEMBLÉE DES MRC DE LA CÔTE-NORD



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES MRC DE LA CÔTE-NORD  
TENUE LE 14 FÉVRIER 2019  
EN LA SALLE DE CONFÉRENCE DE LA MAIRIE DE SEPT-ÎLES**

## **6.6 DÉPÔT D'UN MÉMOIRE/CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE 735 KV/ POSTES MICOUA-SAGUENAY**

### **Résolution 2019-08**

**CONSIDÉRANT** qu'Hydro-Québec entend construire une nouvelle ligne de 735 KV sur les territoires de la Côte-Nord et du Saguenay précisément entre le poste Micoua et Saguenay;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de questionner les fondements argumentaires évoqués par Hydro-Québec concernant la nécessité dudit projet;

**CONSIDÉRANT** que le projet impactera la capacité de la région Côte-Nord à se démarquer auprès du secteur industriel en tant que lieu d'investissement, en regard des coûts requis pour l'accès aux lignes de transports d'énergie d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT** que la région entend exiger d'Hydro-Québec qu'elle maximise les retombées économiques du projet en phase de construction;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Pierre Cormier

**APPUYÉ PAR** M. Martin St-Laurent

**UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'appuyer le dépôt d'un mémoire qui portera sur les aspects économiques du projet, et ce, auprès du BAPE, dans le cadre des audiences publiques de l'environnement. Ledit mémoire sera réalisé conjointement par ID Manicouagan, la MRC de la Haute-Côte-Nord, la Corporation de développement économique de Port-Cartier, Développement économique Sept-Îles et la MRC de Minganie.

Extrait certifié conforme par :

**Hélène D'Amour**, secrétaire

2019-02-15